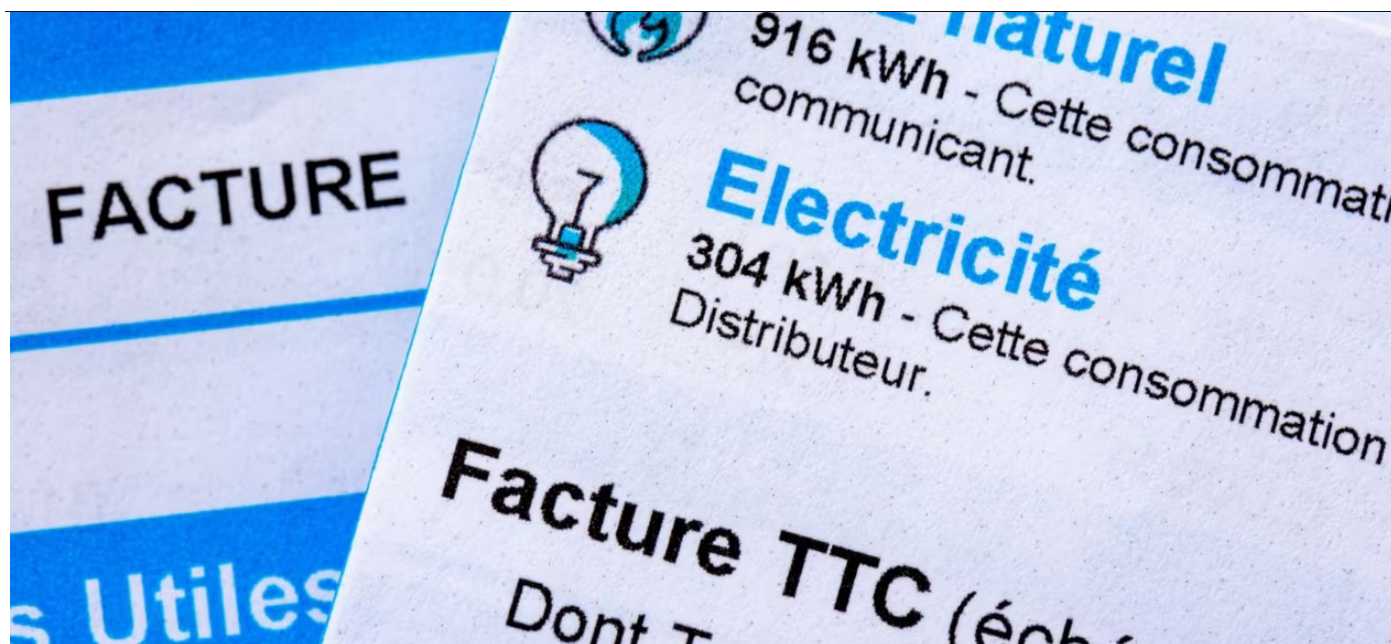


Accueil > Votre argent

Attention à votre facture d'électricité, celle-ci va augmenter dès le 1er août

À partir du 1er août, la TVA sur le prix de l'abonnement des factures d'énergie s'apprête à augmenter. Cette hausse est rendue obligatoire par l'Union européenne qui impose des taux de TVA uniformes pour un même service. Ainsi, afin de rendre cette augmentation la plus indolore, le gouvernement va procéder à la baisse d'autres taxes, à savoir le Turpe et l'accise.



© HJBC/Adobe Stock

Par Kévin Comby

Publié aujourd'hui à 13h38.

🕒 Lecture : 1 min

🔖 Lire plus tard 🗨️ Partager

Recevoir les alertes : **électricité** ☐

La suite sous cette publicité

Publicité

Mauvaise nouvelle pour certains ménages français. À partir du 1er août prochain, **les Français qui consomment le moins vont voir leur facture d'électricité augmenter**, tandis qu'à l'inverse, les plus gros consommateurs vont voir la leur baisser, rapporte [RMC Conso](#). Si ce changement dans le montant de la facture pour certains peut interroger, ce dernier est en réalité **dû à des baisses et des hausses de plusieurs taxes**.

En effet, la TVA sur le prix des abonnements va augmenter, que ce soit pour le gaz ou l'électricité. Pour rappel, que ce soit pour l'un ou l'autre, la facture est composée de deux prix, avec **un abonnement qui est une part fixe et la quantité d'énergie consommée qui est une part variable**. Or, jusqu'à présent, la France appliquait une TVA réduite de 5,5 % pour la part fixe, tandis qu'une TVA normale de 20 % était appliquée pour la part variable. **Une**

La suite sous cette publicité

Publicité

À lire aussi

Facture d'électricité : attention à ces 22 jours en 2025 qui pourraient vous coûter cher

L'État procède à la baisse d'autres taxes

Alors que cette augmentation risque d'être difficile à digérer pour de nombreux ménages - un abonnement de chauffage au gaz passerait en effet de 24,23 euros en juillet à 27,56 euros en août, soit une hausse de 13,7 % -, **l'État a décidé de procéder à la baisse d'autres taxes** pour rendre «*cette hausse de la TVA un maximum indolore*», explique Sylvain Le Falher, le directeur d'Hello Watt. Ainsi, deux autres taxes vont baisser à partir du 1er août, à savoir **le Turpe** (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) payé par tous les utilisateurs du réseau de distribution pour rémunérer son gestionnaire Enedis, et **l'accise**.

Et c'est bien la diminution de cette autre taxe prélevée directement sur la consommation de gaz et d'électricité, qui va avoir le plus grand impact sur la facture des consommateurs. Ainsi, pour l'électricité, son montant passera **de 33,70 euros par MWh à 29,98 euros**, soit une baisse de 11 %, tandis que pour le gaz, elle passera **de 17,16 euros par MWh à 15,43 euros**, soit une baisse de 10 %.

Thèmes associés

ÉLECTRICITÉ

ÉNERGIE

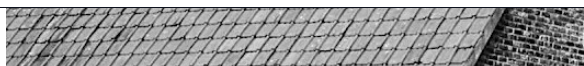
FACTURE

TARIFS

TVA

Contenus sponsorisés





C'est voté, l'État paie vos panneaux solaires si vous habitez dans ces codes postaux

Info Photovoltaïque

Les + lus : Votre argent



Trop de graisse autour du ventre ? Cette astuce matinale fait des merveilles

Santé Intestin

1 FACTURE

Il part en vacances au Maroc et revient avec une facture de 37 000 euros

2 RICHE

Quel salaire faut-il gagner pour être considéré comme riche en France ? Voici la réponse

3 AMENDE

Non, vous ne paierez pas 135 euros d'amende si vous faites un château de sable sur la plage

La suite sous cette publicité

Publicité



ÉLECTRICITÉ

Hausse de la TVA : quel impact sur vos factures de gaz et d'électricité ?

Le 1er août, la TVA sur l'électricité et le gaz va fortement augmenter afin de se plier aux règlements européens. Après la baisse des tarifs au 1er février, la facture va-t-elle augmenter dans six mois ? Explications.

ÉLECTRICITÉ

Allez-vous payer plus cher votre électricité cet été ?

ÉLECTRICITÉ

Le prix de votre facture d'électricité va augmenter si vous avez un de ces contrats

La suite sous cette publicité

Publicité



ÉNERGIE

Electricité : comment éviter la hausse des tarifs de 10% ce 1er août



ÉLECTRICITÉ

Electricité : bonne nouvelle, les factures n'augmenteront pas au 1er août



ÉLECTRICITÉ

Les tarifs de l'électricité vont encore augmenter au 1er août



ÉLECTRICITÉ

Tarifs de l'électricité : de combien votre facture va augmenter au 1er août, selon votre profil

La suite sous cette publicité

Publicité

Contenus sponsorisés

Sponsorisé

C'est voté, l'État paie vos panneaux solaires si vous habitez dans ces codes postaux

Info Photovoltaïque

Sponsorisé



Sponsorisé

Trop de graisse autour du ventre ? Cette astuce matinale fait des merveilles

Santé Intestin

Sponsorisé

Ce rituel du soir nettoie le foie et réduit la graisse abdominale

Hepaliv

Ce que les fournisseurs d'électricité ne veulent pas que vous sachiez

energy-verte.com



[Mentions légales](#)

[Conditions générales d'utilisation](#)

[Charte pour la protection des données](#)

[Gérer les cookies](#)

[Gérer le consentement Utiq](#)

[S'abonner](#)

[Equipe éditoriale](#)

[Aide et Contact](#)

[Publicité](#)

[Demande d'utilisation de nos contenus](#)

Suivre Capital